

Des inégalités d'appropriation des enjeux énergétiques territoriaux? Analyse sociologique d'un instrument coopératif autour de l'éolien « citoyen »

Guillaume Christen et Philippe Hamman

Volume 14, numéro 3, décembre 2014

Transition énergétique : contexte, enjeux et possibilités

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034925ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Christen, G. & Hamman, P. (2014). Des inégalités d'appropriation des enjeux énergétiques territoriaux? Analyse sociologique d'un instrument coopératif autour de l'éolien « citoyen ». *VertigO*, 14(3).

Résumé de l'article

Cet article éclaire l'inégale participation des acteurs sociaux à contribuer à la production de l'« énergie verte » comme bien commun. Plus précisément, les auteurs mettent en avant le rapport différencié des habitants dans des espaces locaux face aux instruments citoyens censés opérer la transition énergétique. Mobilisant une enquête sociologique conduite depuis 2012, ils s'appuient sur une étude de cas dans un territoire rural en Alsace (France), pour interroger la mise en oeuvre d'un instrument d'actionnariat populaire autour d'un projet éolien « citoyen », dont l'ambition est d'associer les habitants de la commune concernée à la transition énergétique. Concrètement, son opérationnalisation se heurte à des inégalités de participation, mais aussi d'appropriation des registres de justification, qui demeurent problématisés à partir d'identités professionnelles expertes. Ces formes d'inégalités ne renvoient pas tant à une exposition inégale des acteurs face à des risques environnementaux (pollutions, nuisances) ; elles questionnent l'enjeu des inégalités sociales face à l'environnement, c'est-à-dire des rapports de connaissance ou de pratiques différenciés entre acteurs et des capacités inégales de participation et de mobilisation autour de projets environnementaux.



Guillaume Christen et Philippe Hamman

Des inégalités d'appropriation des enjeux énergétiques territoriaux? Analyse sociologique d'un instrument coopératif autour de l'éolien « citoyen »

Introduction

- 1 En 2012, la deuxième Conférence de Rio a prévu le remplacement progressif des énergies fossiles par des sources d'énergies renouvelables et fait de la transition énergétique un moteur de l'« économie verte » (Scarwell, 2012). Face aux risques liés au changement climatique, qui influent déjà sur l'environnement et la santé (air, eau potable, etc.), les États membres de l'Union européenne se sont engagés à réduire de 80% les émissions de dioxyde de carbone d'ici 2050. Dans ce contexte, la France s'engage à atteindre 23% d'énergies renouvelables dans la production totale d'ici 2020¹. Ces objectifs chiffrés qui planifient la transition énergétique en Europe s'inscrivent pleinement dans les orientations d'un développement dit durable. L'« économie verte » apparaît comme un objectif à atteindre dans un monde en expansion confronté à la finitude des ressources, où, dans une lecture de « croissance verte » plutôt que de remise en question du référentiel économique dominant, l'innovation technologique est censée permettre d'atteindre des modes de vie plus sobres et moins énergivores (Zaccai, 2011 ; Christen *et al.*, 2014).
- 2 La mise en œuvre concrète d'un référentiel de développement durable passe par l'inscription « localisée » des initiatives (Hamman, 2012), publiques ou privées. En matière d'énergie, la question du territoire joue précisément un rôle important, à plusieurs titres. C'est d'abord le cas dans la mobilisation des ressources disponibles, en relation avec les potentiels et les contraintes pédoclimatiques des régions concernées, comme l'exposition au vent ou le taux d'ensoleillement. C'est également vrai sur le plan économique : les énergies renouvelables s'intègrent aux logiques de marché en développant une nouvelle « niche » autour de l'« économie verte ». Enfin, en termes d'épaisseur sociale, la transition énergétique réinterroge des dimensions collectives couramment avancées dans les initiatives locales en développement durable autour de préconisations des décideurs à la participation citoyenne (Hamman et Blanc, 2009, 4^e partie). En effet, la participation est devenue une norme de l'action publique environnementale (Barbier et Larrue, 2011), où les maîtres mots se réfèrent à « la sensibilisation et à l'implication des acteurs » (Haynes et Mougnot, 2008), témoignant de la place prise par la dimension procédurale de la durabilité, au détriment parfois de son contenu (Hamman, 2015). En regard, la relation entre participation et environnement ne va pas de soi. Réduit au volet emploi de l'économie (Larrère, 2014), on omet souvent de penser le social en rapport avec l'environnement, et plus particulièrement la question des inégalités sociales face à l'environnement, qui va nous intéresser dans cet article.
- 3 L'énergie n'est pas une simple variable technique ; il y a là des choix de société qui engagent des institutions, des systèmes politiques, économiques et sociaux. Sa production comme sa diffusion reposent sur une diversité d'acteurs en interaction : des décideurs, des collectifs mobilisés, des consommateurs... En particulier, le système énergétique mis en place en France correspond à une production centralisée, associée à une concentration technique des compétences et des fonctions de production et de distribution de l'électricité. Avec une production centrée depuis plusieurs décennies autour du nucléaire civil, ce système a également introduit un certain rapport à la nature, celui d'une « ressource inépuisable », « contrôlable et programmable » (Raineau, 2011 : 135-139). La transition énergétique ne peut s'abstraire de cette configuration de plus long terme.
- 4 Le système énergétique, l'exploitation et la distribution d'une source d'énergie s'apparentent dès lors à un modèle sociotechnique, reposant sur un triptyque qui met en relation la

source d'énergie, la médiation technique qui convertit la ressource en puissance (comme la technologie éolienne ou encore photovoltaïque) et, enfin, le modèle technico-économique (Dobigny, 2009). Cette dernière dimension renvoie à un collectif d'acteurs qui élabore et diffuse la technique énergétique, en même temps qu'il profile les orientations qui lui sont données. Elles peuvent prendre des formes variées et divergentes, allant de la « décroissance » à la « croissance verte ». La littérature sociologique a montré que l'entrée des énergies renouvelables dans la société s'effectue principalement par le marché, afin de développer un secteur industriel (Debourdeau, 2011 ; Christen *et al.*, 2014, 2015). Ce mode d'introduction repose essentiellement sur le répertoire de l'innovation technologique, où la transition énergétique s'inscrit dans le jeu combiné du marché et de l'innovation, cherchant à générer des opportunités de profits à partir de « technologies vertes » (Hubert et Mormont, 2008). Parallèlement, des initiatives collectives, qui s'affichent comme « citoyennes » du point de vue des associations qui les portent et des collectivités qui les reprennent à leur compte, se développent à la marge des réseaux industriels. Elles prennent fréquemment la forme de coopératives énergétiques et privilégient une décentralisation de la production d'énergie, de manière à ce que les espaces locaux deviennent des territoires producteurs. Ces organisations recherchent une autonomie par une sortie progressive des logiques de filières industrielles. Plutôt développées dans les pays d'Europe du Nord (Rüdinger, 2013), comme en Allemagne, où l'on en compte plus de 750 en 2012 (Poize et Rüdinger, 2014), les coopératives connaissent en France un développement récent, depuis une dizaine d'années, et limité – un premier projet éolien à financement « citoyen » a été lancé en 2003 en Ille-et-Vilaine². Au-delà de cette typification binaire et en s'attachant aux expériences locales, on peut évoquer une « troisième voie » : l'hybridation de ces deux modes de régulation qui coexistent dans les territoires.

5 Pour le montrer, nous mobilisons un exemple parlant : l'implantation d'un parc éolien dans une commune française en Alsace, S., située dans le Bas-Rhin. Ce parc comprend dix éoliennes. Le promoteur est un opérateur français spécialisé dans la production et la distribution d'énergies renouvelables : EDF Énergies Nouvelles, filiale du groupe Électricité de France (EDF). La particularité du cas d'étude tient à l'hybridation des modèles de développement qui s'y repère : parmi les dix éoliennes, deux sont financées et gérées *via* un actionnariat populaire. Cette dimension coopérative – partielle – du parc retient notre attention, et plus particulièrement les modalités et outils visant à associer les habitants.

6 Pour spécifier notre raisonnement, nous formulons deux hypothèses, qui se répondent. D'abord, il est établi que le but d'un dispositif participatif est non seulement d'associer les usagers à la transition énergétique, mais aussi de concevoir des modes de gouvernance qui rendent possible une appropriation sociale de la question énergétique par les citoyens (Dobigny, 2012). À ce titre, nous interrogeons le rapport du social et de l'écologie à travers le prisme de la participation. Il y a là une relation classique qui répond à la croyance selon laquelle le meilleur moyen d'atteindre la durabilité consiste à inclure les citoyens. En écho à un précédent dossier publié par la revue [VertigO] en 2009 sur « Gouvernance et environnement : quelles échelles de construction du commun ? »³, nous abordons la participation environnementale à travers la grille des inégalités sociales. Comme l'évoque Stéphane La Branche (2009), « l'amalgame participation-environnement » ne va pas de soi et se heurte à des formes d'inégalités. Les différents acteurs n'ont pas les mêmes conditions de vie, ni les mêmes capacités et visions du monde, en termes de savoirs, de compétences, de pouvoir. Dès lors, la participation tend non seulement à refléter les inégalités sociales, mais également à les institutionnaliser (Douglas, 1983) et à perturber l'identité sociale des acteurs (Jacquet et Stedman, 2013). C'est à travers la question des dispositifs participatifs que nous abordons les inégalités sociales face à l'environnement. Notre propos écarte ainsi les « grands récits sur la dévastation écologique des ressources » (Durant et Jaglin, 2012) pour privilégier l'échelle d'un territoire précis.

7 Corrélativement, on sait que les premières recherches problématisant les relations entre inégalités et environnement ont été réalisées aux États-Unis et portent prioritairement sur la « justice environnementale ». Cette approche s'appuie notamment sur les travaux de Robert Bullard (1990), qui mettent en exergue l'exposition des populations les plus fragilisées aux

risques environnementaux (pollutions des sols, habitations à proximité de sites industriels, etc.), ainsi que l'accès inégal aux ressources. Cette définition nous semble laisser en retrait une autre dimension importante de la production des inégalités dans le champ environnemental, à savoir les rapports différenciés des habitants dans un espace donné face aux instruments censés incarner les préoccupations de développement durable et, en l'espèce, opérer la transition énergétique. Ceci conduit à questionner les capacités différenciées des acteurs à se mobiliser et à s'intégrer à des projets environnementaux (Faburel, 2008). À partir de l'échelle fine d'un territoire, nous interrogeons de la sorte l'efficacité d'un dispositif – les deux éoliennes en actionnariat populaire – à agréger les acteurs à la transition énergétique, en examinant les profils de ceux qui y sont associés ou pas. Les intérêts portés ou non à l'instrument ne révèlent-ils pas des compréhensions et des formes d'appropriations inégales ? Dès lors, cet outil, présenté comme collectif et coopératif, peut-il s'avérer, au contraire, exclusif ? Notre article propose ainsi d'éclairer la problématique de la participation environnementale sous l'angle d'une contribution inégale à la production d'« énergie verte ». Dans la mesure où les politiques incitatives⁴ en matière d'énergie se répandent et sont perçues comme valorisées et valorisantes (Roudil, 2014), ces mises en dispositif auraient-elles tendance à fabriquer de nouvelles inégalités, en excluant des acteurs de la possibilité de prendre part à la construction d'un bien commun ?

8 Le raisonnement se déploie en quatre temps. La première partie offre un triple cadrage : elle présente le contexte régional de la transition énergétique dans le cas alsacien retenu, puis l'instrument participatif d'actionnariat populaire qui y est développé, et la méthode d'enquête utilisée. La deuxième partie explicite ensuite la problématisation sociologique construite afin d'appréhender cet instrument⁵ en l'articulant à la notion d'inégalités écologiques. Puis nous nous attachons aux résultats empiriques qualifiant la conception de l'actionnariat populaire et sa réception auprès des habitants: quels en sont les porteurs et quels savoirs mobilisent-ils, avec quelles conséquences sur les possibilités d'appropriation par la population locale? Transversalement, c'est le processus de professionnalisation d'initiatives se qualifiant de « citoyennes » dans une dynamique plus vaste de confiscation des projets environnementaux par des acteurs spécialisés et fortement dotés en capitaux que nous analysons.

Contexte, présentation de l'instrument incitatif et méthode d'enquête

Le contexte régional de la transition énergétique en Alsace

9 En Alsace, les dispositifs incitatifs en matière de transition énergétique mobilisent différemment les ressources territoriales. Le bois-énergie et l'hydroélectricité ont été fortement sollicités au détriment des autres secteurs, comme l'éolien ou le solaire. De ce fait, de fortes disparités se sont développées : en 2010, plus de 90% des énergies renouvelables produites à l'échelle régionale sont issues de l'hydroélectricité (69,5%) et de la biomasse-bois (22%) (Christen *et al.*, 2013). Or, la filière bois-énergie est désormais saturée⁶. L'enjeu tient à présent en un mix énergétique, en mobilisant d'autres secteurs. En particulier, le développement de l'éolien devient de première importance au vu du contexte et des objectifs à l'horizon 2020 fixés par le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), issu des lois Grenelle 1 et 2⁷, qui précise également pour chaque région le potentiel énergétique valorisable (biomasse, éolien, géothermie, hydraulique et solaire). Pour l'Alsace, le document vise 26% d'énergie « verte » dans la consommation totale d'énergie d'ici 2020. Entre 2009 et 2020, le schéma directeur entend développer le potentiel éolien de 0 à 22 ktep (kilotonne d'équivalent pétrole)⁸, ce qui représente l'implantation d'une cinquantaine d'éoliennes.

Le contexte de la commune étudiée et le dispositif d'actionnariat populaire

10 La zone de développement de l'éolien terrestre (ZDET)⁹ a été déposée en 2008 et concerne six communes des Vosges et, en Alsace, du Bas-Rhin. La commune de S. accueillera un parc de dix éoliennes, d'une puissance de 2 Mégawatts chacune. En 2009, ce village de moyenne

montagne compte 880 habitants et présente un profil socio-économique peu favorisé. Le taux de chômage des 15-64 ans y est de 17,9%, contre 10% pour la région Alsace. En termes de niveau d'étude, seuls 2,7% des habitants de plus de 15 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long, 29,5% n'ont aucun diplôme et 34% sont titulaires d'un CAP (Contrat d'apprentissage professionnel) ou BEP (Brevet d'apprentissage professionnel).

11 Deux des dix éoliennes seront financées *via* un instrument participatif piloté par Énergie partagée, une association spécialisée dans la gestion de l'énergie comme « investissement citoyen », selon ses termes¹⁰. Les autorisations administratives et réglementaires délivrées depuis 2012 et l'abandon au début de l'année 2014 des recours d'une association d'opposants rendent désormais possible la souscription d'actions. Le chantier doit être réalisé en 2015, avec un objectif de mise en service en juin. Une société d'économie mixte encadre le financement des deux éoliennes ; elle repose sur deux modalités d'organisation. Selon la première, la commune possédera 40% des parts, avec l'idée de mettre en avant une territorialisation de la production d'énergie, qui, dans les faits, sera symbolique, la production étant réinjectée dans le réseau global. La deuxième médiation prend la forme d'un actionnariat populaire, où les citoyens auront également la possibilité d'acheter des parts, à hauteur de 60%. En lien avec l'instrument participatif, un projet de développement territorial et touristique transforme également la technique éolienne pour lui donner une dimension collective, d'utilité locale et de bien commun. À ce titre, la commune est reconnue par un « Ruban du développement durable » et met en avant ce label¹¹.

12 Une caractéristique classique de l'éolien est sa conception « élaborée en dehors des utilisateurs » (Zélem, 2012), renvoyant à un système expert et industriel qui exclut les citoyens de la possibilité de participer à la transition énergétique (Christen *et al.*, 2015). L'actionnariat populaire peut alors être lu comme une médiation destinée à socialiser les acteurs aux problématiques environnementales *via* une participation financière, qualifiée de « citoyenne » par l'association porteuse dans la justification de sa démarche collective. Cet instrument prétend réinscrire la problématique du réchauffement climatique et les solutions pour y remédier à la portée des habitants, tout en ciblant une modalité sélective, à savoir un levier économique et incitatif – ce qu'il conviendra de discuter.

La méthode d'enquête retenue

13 Notre étude se fonde sur une enquête de terrain¹² à partir d'entretiens semi-directifs. Tout d'abord, des entretiens ont été conduits auprès des porteurs de projet qui ont participé à l'élaboration de l'actionnariat populaire. Pour ce faire, nous avons identifié des acteurs clés territoriaux, mais aussi a-territoriaux, qui ont formé le collectif sociotechnique à l'origine de cet instrument. Parmi les premiers, plusieurs interviews ont été menées avec le maire de S. et l'adjoint responsable de l'environnement et du dossier éolien. Au-delà, s'agissant d'approcher les réseaux qui favorisent le pilotage de projets d'énergie coopérative, nous avons rencontré des responsables de cinq associations spécialisées, locales aussi bien que nationales, qui interviennent toutes dans le cas étudié. Enfin, pour analyser la réception et les formes d'appropriation du dispositif, une campagne d'entretiens s'est déroulée auprès des habitants de S. de mai à août 2013, réunissant trente interviews, avec 12 femmes et 18 hommes.

Mise en problématique : comprendre l'entrée des énergies renouvelables dans la société

La mise en dispositif de la transition énergétique

14 La littérature l'a posé (Akrich, 1989 ; Lascoumes, 1994), la particularité de tout instrument est de s'appuyer sur un réseau d'acteurs et des registres d'action qui l'ont élaboré. Le rôle des porteurs de projet ne consiste pas seulement à soutenir le dispositif et à développer des réseaux de ramification pour y associer un nombre important d'acteurs ; leur participation dès la conception agit sur les orientations données à l'instrument : ils pré-déterminent ainsi des formes d'usage. Le contenu de ce qui est diffusé n'est donc pas neutre, car il s'appuie sur un ensemble de ressources et de dispositions acquises dans des contextes sociaux variés. Il est

alors possible de ramener les choix techniques de l'actionnariat populaire à des déterminations sociales, comme la trajectoire des porteurs, leur formation, leurs relations sociales et leur intégration dans des configurations variées. En même temps, le dispositif fixe un cadre qui autorise les acteurs à des formes d'appropriation et de relocation de l'instrument à l'échelle de leur système de pratiques. L'enjeu consiste à savoir si les acteurs ont la possibilité de sortir de ce cadre et de négocier plus largement les savoirs et les registres d'action utilisés (Hatzfeld, 2011).

Une entrée pour relire les inégalités écologiques

- 15 Les deux termes d'inégalités environnementales et/ou écologiques coexistent de manière parfois peu différenciée et connaissent des définitions instables (Durand et Jaglin, 2012). Certains auteurs posent toutefois la question de leur distinction (Cornut *et al.*, 2007 ; Chaumel et La Branche, 2008), qui reposerait sur le contour de ce qui fait inégalité dans le champ environnemental, lequel dépend lui-même, selon Guillaume Faburel (2008), de la conception prêtée à l'environnement. Sur ce plan, l'émergence de la question environnementale dans l'espace politique a introduit un glissement sémantique (Bellan *et al.*, 2007), où l'écologie est désormais devenue symbole de militantisme et d'action citoyenne. En ce sens, Jacques Theys dissocie une vision « statique » *versus* « dynamique » de l'environnement pour qualifier les inégalités environnementales. La première renvoie à des inégalités d'exposition aux nuisances et aux risques environnementaux, tandis que la seconde porte sur une perspective plus « actante de ce qui fait environnement » (Theys, 2007). Dans cette seconde perspective, ce ne sont pas tant les contextes d'exposition aux nuisances qui importent le plus, mais les possibilités pour la population de participer aux politiques environnementales. Ce que l'on conçoit comme environnement renvoie alors à des capacités des acteurs à se mobiliser et à s'approprier les enjeux. On rejoint ainsi la lecture de Marianne Chaumel et Stéphane La Branche (2008), pour lesquels le concept d'inégalités écologiques place le social en relation avec l'environnement et se focalise sur les inégalités sociales face à l'environnement. Celles-ci se traduisent, là encore, dans des capacités inégales des acteurs à agir sur leur environnement ou à participer à un dispositif de déploiement de projets environnementaux.
- 16 C'est en ce sens que nous proposons d'analyser les inégalités sociales face aux instruments devant traduire la transition énergétique, à partir d'un exemple d'autant plus significatif qu'il s'agit d'un dispositif incitatif s'appuyant sur des formes de savoir et de savoir-faire auxquels les acteurs ne sont pas nécessairement familiarisés *in situ*. En cela, un paradoxe apparent se dévoile : le rapport à l'actionnariat populaire peut amplifier voire cumuler des inégalités sociales déjà existantes. Ce sont alors des pratiques qui sont saisies, comme des inégalités de participation, d'implication ou des aptitudes inégales à intégrer l'environnement comme enjeu.

Vers une montée en expertise de l'actionnariat dit populaire

- 17 Avant d'aborder le rapport social des acteurs à l'instrument, il est nécessaire de revenir sur sa conception et sur les formes de savoirs mobilisées, c'est-à-dire identifier le réseau d'acteurs, et plus particulièrement celui des porteurs de projet. Les entretiens conduits auprès de ces derniers traduisent une montée en expertise dans l'élaboration de l'instrument participatif. L'actionnariat dit populaire repose essentiellement sur des savoirs techniques, scientifiques et économiques, acquis et entretenus dans différentes sphères de socialisation. Nous pouvons dresser une typologie en nous référant à celle élaborée par Héloïse Nez (2011), identifiant des savoirs professionnels diffus, des savoirs professionnels diffus, mais collectifs (ou « expertise associative ») et des savoirs militants.

Les savoirs professionnels diffus

- 18 Il s'agit de compétences techniques issues des pratiques professionnelles (Nez, 2011), diffuses car non utilisées dans le cadre professionnel, mais autour d'un projet citoyen ou associatif. Ces savoirs sont transférés d'un espace social vers un autre espace susceptible de les reconnaître, s'agissant non seulement de ressources cognitives, mais aussi d'habiletés pratiques (Lahire, 2013). L'investissement de l'adjoint au maire de S. responsable du dossier éolien est symptomatique d'une telle mobilisation. Ce retraité d'EDF redéploie un ensemble de savoirs

techniques et de relations sociales acquis au cours de sa trajectoire professionnelle, notamment en travaillant à son compte pour la filiale EDF Énergies Nouvelles en tant que « chargé de mission et correspondant » pour le projet de parc éolien. Par sa responsabilité passée de chef d'agence dans différents districts de l'est de la France (Longwy, Mulhouse et Sélestat), il est doté de connaissances techniques fortes dans le domaine de l'énergie et d'un capital relationnel qui le disposent à maîtriser et piloter le projet. Le choix-même de l'opérateur peut se comprendre de la sorte :

« Bon, on a recherché des partenaires, et comme j'avais des connaissances, j'ai demandé. Puisque j'ai travaillé avec EDF, ils m'ont mis en rapport avec EDF Énergies Nouvelles. Mais j'avais côtoyé aussi pas mal d'autres entreprises. [...] Y'avait une autre entreprise, mais [...] ils faisaient les petites éoliennes de toit de 3 kilowatts, ce n'est pas le même truc. [...] Il y avait C.B. de l'ES¹³ que je connaissais très bien, donc ça nouait plus vite les contacts aussi » (adjoint au maire de S., mai 2013).

- 19 Les savoirs accumulés guident notre interlocuteur, de même que les relations tissées avec des opérateurs locaux qui lui permettent de bénéficier de retours d'expériences. Pour cela, il continue à fréquenter les réseaux locaux d'énergie : « J'avais une réunion pas plus tard que mardi sur les agents EDF [...], et l'après-midi on en avait une avec les communes de la Haute Vallée de la Bruche ». Au-delà de ses anciennes responsabilités de direction, il dispose également d'une connaissance de terrain, d'autant plus crédible qu'il a amorcé sa carrière en tant que monteur puis agent technique. De la sorte, il bénéficie d'une expertise globale du réseau d'électricité. À cela s'ajoute une proximité avec le territoire concerné par le parc éolien, puisqu'il a été, à EDF, « l'interlocuteur privilégié des communes de la Haute Bruche », secteur qui englobe S. : « J'avais une centaine de communes à suivre, et c'est là qu'on a démarré le projet sur les éoliennes avec X [le maire de S.], c'était en 2003 » (*ibid.*). En relation avec une expertise technique par « accointance »¹⁴ du réseau du site concerné, on voit là comment des compétences accumulées au cours d'un contexte professionnel sont concrètement retraduites dans le domaine d'une coopérative énergétique.

La mobilisation d'une expertise associative : la mise en commun de savoirs professionnels

- 20 Les acteurs organisés en association ont la particularité d'élaborer des savoirs collectifs (Nez, 2011), qui proviennent non seulement de la mise en commun de savoirs individuels, mais aussi du partage d'expériences de projets. Dans notre cas, l'opérationnalisation de l'actionnariat populaire a été déléguée à un réseau associatif qui bénéficie d'une expertise collective en la matière. Cette délégation est révélatrice du statut des associations environnementales, qui jouent un rôle croissant d'expert, voire se substituent aux autorités locales dans la mise en œuvre de projets (Hamman et Blanc, 2009 : 110-115). Si l'on suit la typologie de Pierre Lascoumes (1994), qui différencie les associations de défense de l'environnement, se concentrant sur un intérêt ponctuel et localisé (autour d'un projet local) ou sur un objet déterminé (protection d'une espèce sauvage), des associations dites généralistes, défendant un intérêt à dimensions multiples, les associations de promotion de l'énergie « citoyenne » investies sur le projet de S. peuvent être assimilées aux secondes. Leur champ de compétence ne se centre pas sur un objet local mais se veut transversal, au titre de la transition énergétique. Leur fonctionnement est celui d'un réseau fédératif, où les grandes associations régionales ou nationales jouent le rôle de « noyaux durs » pour les initiatives territoriales, permettant une structuration des savoirs et des compétences. On pense notamment en Alsace à la société par actions simplifiées Énergies renouvelables citoyennes et solidaires (Ercisol), qui encourage le mouvement des coopératives de production d'énergies renouvelables en proposant aux habitants de devenir actionnaires de microcentrales hydroélectriques, de centrales photovoltaïques (toits solaires) ou de parc éoliens. Elle compte désormais plus de 80 associés, qui ont souscrit quelques 650 actions pour assurer le capital de la société¹⁵. Ce réseau, tout comme Alsace Énergie Partagée¹⁶, sont les relais locaux d'Énergie Partagée, association fédérative qui compte plus d'une cinquantaine de structures en France promouvant les énergies renouvelables.

- 21 Énergie Partagée met à la disposition des acteurs locaux des outils qui concernent l'organisation juridique, le pilotage et l'analyse économique de l'actionnariat populaire, ou encore la concertation territoriale. L'expertise collective, en partie extérieure, sert d'appui aux projets territoriaux, comme le suggère le président d'Ercisol : « On est sur beaucoup de projets, aussi bien éolien, hydraulique, que photovoltaïque. En ce qui concerne S., ce qu'il faut dire aussi, c'est qu'on fait partie du réseau Énergie Partagée. [...] Donc au niveau national, on sait chez qui taper pour avoir les renseignements » (mai 2013). On constate une « technicisation de l'action environnementale » (Lascoumes, 1994), qui se structure autour de connaissances techniques et en ingénierie sociale, en conjuguant des partages d'expériences et les savoirs professionnels des acteurs membres. Ceux-ci apportent au réseau des savoirs experts en matière d'énergie : « Parmi [les membres], il y a des élus, j'ai le vice-président de la Communauté de communes de Montbéliard. On a des gens qui, professionnellement, ont travaillé à Alstom dans l'hydraulique... J'ai aussi des chefs d'entreprise... ». L'association est alors en mesure de piloter une pré-étude ou la maîtrise d'œuvre d'un projet : « On est capables, nous, en interne, de faire une pré-étude pour savoir si c'est rentable ou pas. On a des gens qui ont fait des études d'ingénieur, ce qui permet [...] de pouvoir déterminer si ça vaut le coup ou pas, voilà. On a un bureau d'étude également qui est spécialisé dans l'énergie » (*ibid.*).

Le savoir militant

- 22 Les acteurs peuvent aussi mobiliser des savoirs militants, acquis au sein de collectifs associatifs ou politiques, qu'ils réinvestissent dans l'élaboration du projet, en termes de connaissance des rouages administratifs, d'animation de réunions, etc. (Sintomer, 2008). Le maire de la commune de S. bénéficie d'un tel « capital militant » *via* son intégration dans des réseaux politiques (le parti des Verts). Cette « maîtrise idéologique » et cette « capacité à s'orienter dans l'espace politique » (Matonti et Poupeau, 2004) lui permettent de mobiliser des modes de justification qui s'appuient sur une représentation transversale de la transition énergétique, en l'intégrant dans un projet de développement durable d'un territoire : « On le fait pour le commerce équitable parce que, bon, ça c'est mon truc, et puis le dossier c'est moi qui l'ai fait. [...] Là, je vais refaire le dossier pour le "ruban du développement durable" qu'on avait eu en 2006 » (maire de la commune de S., mars 2013). L'efficace pratique du capital militant tient dans sa reconversion dans d'autres sphères. Ici, il est réinvesti pour positionner l'éolien dans un projet de développement territorial, afin de lui donner une double dimension légitimante d'utilité locale et d'intérêt général. Corrélativement, le savoir militant prend également la forme de savoir-faire sur les modalités de la participation citoyenne. Ainsi, le maire participe-t-il au collectif Cléo, le club des collectivités locales éoliennes françaises, fondé en 2003, qui fédère des expériences d'éolien citoyen et apporte aux élus une ingénierie et des méthodes de concertation.
- 23 Les savoirs mobilisés constituent un véritable « réseau de compétences » (Nez, 2011) qui dispose les porteurs à concevoir le projet éolien et à le piloter en mobilisant des savoir-faire de l'actionnariat, à partir d'une combinaison de ressources juridiques, techniques aussi bien que collectives et militantes. Ceci caractérise une montée en expertise des modalités d'implication, qui traduisent une forme d'« éco-pouvoir », où les instruments incitatifs et associatifs autour de l'environnement restent « supportés principalement par les connaissances économiques, scientifiques et techniques » (Lascoumes, 1994 : 80). Cette traduction de l'instrument participatif imprime largement un « style technique » (Akrich, 1989). En regard, il convient de considérer sa diffusion et sa réception auprès des citoyens, condition de sa démocratisation. Quels rapports entretiennent les habitants de S. à ces savoirs élaborés suivant des registres professionnels et auxquels ils n'ont pas été socialisés ?

Des formes d'appropriations différenciées révélatrices des inégalités écologiques

- 24 Du point de vue des habitants, l'actionnariat populaire éolien à S. demeure confiné aux réseaux de spécialistes qui l'ont fondé ; de fortes disparités quant aux connaissances sur l'opérationnalisation du dispositif le traduisent.

Une légitimité à agir et à participer qui ne pas va pas de soi

- 25 La participation citoyenne à un projet énergétique n'a rien d'évidente, ainsi que le traduit un sentiment d'illégitimité ou d'inintérêt formulé par certains habitants. Tout d'abord, la délégation du dispositif à une association experte et a-territoriale génère une première distance sociale. Comme l'a souligné Anthony Giddens (1991), la particularité d'un système expert repose sur une distance spatio-temporelle. Le processus de délégation à des réseaux de compétences sépare les relations sociales de leur contexte local et temporel. Dans notre cas, la mise en œuvre de l'instrument participatif n'est plus liée à un lieu connu des habitants, mais déléguée à un réseau d'acteurs professionnels et non pas locaux ; la souscription des actions traduit elle aussi cette distance, dans la mesure où elle se réalise *via* Internet. Dès lors, la population de S. se rattache tout au plus à la figure du maire ou à celle de la commune : « C'est le village, le maire qui s'en occupe. Ils vont acheter ces deux éoliennes, ça fera des retombées, c'est bien pour le village » (habitant de S., juillet 2013). Du point de vue des habitants, le maire apparaît comme le seul « point d'accès » visible et identifiable du collectif sociotechnique. Or, c'est *via* ces points d'accès que le système expert communique dans le but d'instituer une relation de confiance avec les acteurs ordinaires, en offrant la possibilité de relocaliser et de réviser l'expertise produite par les spécialistes (Giddens, 1991). Ici, le réseau de compétences responsable de l'actionnariat – centré autour des collectifs Ercisol et Alsace Énergie Partagée – reste invisible.
- 26 Les difficultés qu'ont les habitants à identifier l'association organisant l'actionnariat sont révélatrices de la distance sociale existante : « Si on veut bien jouer le jeu, il faut demander à qui ? Qui organise ça ? Ça doit être la commune, je pense qu'il faudra demander à la mairie pour avoir des parts. C'est eux qui gèrent le tout ?... » (habitant de S., juillet 2013). Cette confusion traduit non seulement une connaissance partielle et floue de l'instrument, mais aussi un rapport étranger aux réseaux associatifs sous-jacents. Ce rapport « novice » à l'instrument peut être mis en parallèle avec celui des acteurs membres des associations qui, *a contrario*, traduisent une aisance et une familiarité : « Écoutez, nous on a un site Internet, les gens peuvent télécharger le bulletin de souscription, ils nous l'envoient et puis après on décide en comité » (président d'Ercisol, mai 2013). C'est le désajustement entre les logiques d'usage que projettent les habitants et celles préalablement déterminées par les concepteurs qui ressort.
- 27 Certains habitants vont jusqu'à mettre en avant leur incompétence à prendre part au dispositif : « Le maire sait ce qu'il fait, moi j'y connais pas grand-chose, je ne peux pas faire grand-chose, je sais pas trop, j'ai pas ma place, ce n'est pas pour des petits citoyens comme nous, ça c'est une affaire de spécialistes » (habitant de S., août 2013). Cet extrait est révélateur à plus d'un titre. Un premier élément renvoie à la position sociale et au statut symbolique de l'élu : son discours fait autorité et la reconnaissance de sa légitimité se lit dans des formulations telles que « il sait ce qu'il fait ». Autre aspect, l'éolien symbolise, pour les acteurs qui ne sont pas familiers des énergies renouvelables, un savoir technique et professionnel réservé à des « spécialistes » (Zélem, 2012). De même, les modes de financement alternatifs, tels que l'actionnariat populaire, restent inconnus des habitants interrogés dans la petite commune de S. : « Mais l'actionnariat populaire, c'est quoi ? Je vois pas trop comment ça marche... » (habitante de S., août 2013). Se considérant comme incompétent, l'acteur s'auto-évalue, ne se sent pas à sa « place », c'est-à-dire légitime à agir, et s'exclut de la participation au dispositif tel qu'il est conçu et élaboré.

Une participation/implication qui relève de savoir-faire et savoir-être

- 28 Les inégalités d'appropriation se lisent également à travers la compréhension que les acteurs ont du fonctionnement du dispositif. La plupart des habitants interrogés en ont une « connaissance nominale et partielle »¹⁷, c'est-à-dire que l'existence de l'instrument leur est connue, mais le fonctionnement précis leur échappe. Cette compréhension floue se marque dans une représentation commune selon laquelle l'électricité produite sera consommée localement et alimentera les infrastructures publiques – alors qu'en fait elle sera réinjectée dans le réseau global : « Ce sera aussi bon pour le village, ça permettra de faire des économies si on consomme notre propre électricité. Ça pourra servir à alimenter la mairie, la salle

des fêtes » (habitante de S., juin 2013) ; ou encore : « Les éoliennes, ça peut apporter beaucoup de choses, surtout pour l'éclairage public, et [...] ça peut servir à la population locale » (habitante de S., juin 2013). Ces acteurs ne possèdent pas d'expériences antérieures et de capacités pratiques qui les guideraient dans l'interprétation du fonctionnement du parc éolien. La possibilité même de devenir actionnaire d'une éolienne relève alors de l'ordre de l'improbable, sinon de l'impensé : « Vous voyez, je ne pensais pas qu'on pouvait faire ça, que c'était possible d'acheter des parts d'éoliennes. Je savais pour les panneaux solaires, mais pas pour les éoliennes » (habitant de S., août 2013). L'actionnariat en tant qu'espace des possibles n'est donc pas dissocié d'un rapport familial ou étranger aux réseaux associatifs porteurs des initiatives dites « citoyennes ».

- 29 L'implication dans le dispositif apparaît nécessiter la mise en œuvre de savoir-faire et de savoir-être : il ne suffit pas d'être en accord ou non avec l'instrument ; encore faut-il se sentir prêt à s'investir, à s'associer et à y participer (Claeys-Mekdade, 2006), et cet engagement fait appel à la mise en œuvre de savoirs pratiques. La participation au dispositif renvoie à un acte de reconnaissance, qui suppose un acte de connaissance. L'engagement prend sens à partir du moment où les acteurs disposent d'un savoir-faire pour décoder les enjeux de l'éolien qualifié de « citoyen ». Certains habitants questionnent justement l'utilité du parc éolien sur la commune : « Qu'est-ce que ça nous apporte, des éoliennes ? Pour qui ? Pour EDF Énergies Nouvelles ? Et nous, la population, qu'est-ce qu'on reçoit ? » (habitant de S., juin 2013). Pour ces acteurs, le projet n'a que très peu de sens ; la signification « militante » de l'actionnariat n'est pas validée.

Le frein économique

- 30 Les dimensions économiques de l'instrument ne sont pas davantage à occulter, étant donné que la souscription d'une action requiert un engagement financier. Le prix d'entrée peut constituer un obstacle pour des habitants de S. Le contexte économique de cette commune rurale est symptomatique des vallées vosgiennes, où le tissu industriel est en récession (le textile notamment, mais aussi l'industrie du bois). Le revenu moyen net déclaré par foyer fiscal en 2009 est un indicateur parlant ; il est d'un tiers inférieur à celui de l'Alsace, à 16 419 euros, contre 24 352 pour la région (statistiques INSEE). La prise de décision peut donc en partie dépendre aussi du prix de l'action, qui n'est pas connu des habitants au moment de l'enquête, en 2013 : « Moi, je veux bien en prendre une ou plusieurs actions, mais ça dépend aussi du prix à mettre, je ne peux pas me permettre beaucoup d'extras » (habitant de S., août 2013). Ce rapport à l'argent dicté par la nécessité économique peut être mis en parallèle avec l'aisance exprimée par le président d'Ercisol, lorsqu'il fait le récit d'un financement inopiné : « Dans les Vosges, il fallait faire très vite parce que le vendeur voulait signer avant le 31 décembre 2012, à cause d'un problème fiscal. [...] Donc le temps de voir avec une banque, ce n'était pas possible. J'ai fait un tour de table auprès de nous [...] et en environ 10 minutes j'ai rassemblé 400 000 euros pour acheter la centrale. Comme quoi ! Et ça m'épate encore » (mai 2013).
- 31 Outre une expertise collective, l'association apparaît en mesure de dégager un capital économique conséquent. Au cours du même entretien, le président précise le prix de la participation : « On a fixé l'action à 500 euros, mais, encore une fois, les gens, ils en prennent une, ils en prennent vingt... » (*ibid.*). On le comprend, les capacités socioéconomiques limitent sensiblement les possibilités d'implication des acteurs, générant une forme d'exclusion au détriment d'un outil d'actionnariat s'affichant « populaire ». Ce qui fait inégalité tient alors davantage aux modalités et aux critères d'organisation de l'instrument.

Des savoirs d'usage non reconnus par le cadre d'action

- 32 Les habitants de S. génèrent une forme d'appropriation en matière d'expertise d'usage : la matérialisation des éoliennes et leur visualisation dans un cadre spatial et social proche permet aux usagers d'identifier et de s'approprier la circulation des matières, leur production et leur distribution (Dobigny, 2009). *Via* l'implantation des deux éoliennes, les habitants imaginent et décrivent la centrale de production et un réseau de distribution entre les éoliennes et des bâtiments publics : « Je pense que ça apportera aussi à la salle des fêtes, même la mairie, tous les bâtiments pourront utiliser l'électricité », déclare une habitante de S. (juin 2013).

Cette appropriation cognitive des réseaux de l'énergie peut être considérée comme une forme de savoir sur les ressources et l'espace, par laquelle les acteurs parviennent à inscrire leur commune dans un « métabolisme territorial » connu (Barles, 2005), un cadre où ils ont une compréhension et une visualisation des flux de ressources.

33 Or, ces formes de savoirs se retrouvent en contradiction avec les usages prédéterminés par les concepteurs. Lorsque les porteurs de projet définissent des formes d'usage et des prévisions, c'est également une hiérarchie qui est établie entre des savoirs bénéficiant d'une reconnaissance inégale (Hatzfeld, 2011). Tel que le dispositif est conçu, la participation financière est reconnue, tandis que les savoirs sur le métabolisme territorial ne bénéficient pas de lieu d'expression. Cette exclusion révèle l'existence concrète de rapports de force et de domination à l'œuvre dans les problématiques environnementales, qui confortent les collectifs associatifs jouant un rôle croissant d'expert. À l'inverse, le rapport des usagers à l'énergie n'est pas pris en considération. C'est le signe que l'évolution vers un processus démocratique d'implication citoyenne associant des acteurs « profanes » n'a rien d'évident (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001) et que la professionnalisation des instruments de financement « alternatif » de l'énergie tend à se déconnecter des habitants.

34 Le confinement de l'instrument à ces savoirs professionnels peut induire une plus grande fermeture du champ de l'énergie participative à l'endroit des acteurs les moins dotés culturellement et économiquement. Si les instruments qui opèrent la transition énergétique ne sont pas construits autour d'un registre de savoirs communs et restent limités à des logiques expertes et économiques, l'hypothèse d'une appropriation par un public large et diversifié demeure d'autant plus réduite. Le degré de spécialisation et la position sociale des porteurs du projet de S. constituent un indice de ce processus d'exclusion, qui se double d'une mise à l'écart économique au regard des critères de souscription des actions.

Conclusion

35 Le cas du parc éolien visé sur la commune de S. a montré que les porteurs de projet sont intégrés au sein de réseaux techniques et militants, mais aussi experts, en matière de démarches coopératives, leur permettant de bénéficier d'outils et de savoirs spécifiques à l'opérationnalisation d'une transition énergétique présentée comme « alternative » aux grandes filières centralisées, *via* un modèle d'actionnariat populaire. Tout un outillage les dispose à s'approprier la partie technique, mais aussi sociale du projet, en traduisant l'éolien autour d'un dessein collectif et territorialisé. Or, la professionnalisation des référentiels éloigne ces acteurs des logiques d'usage, qui sont celles des habitants non intégrés à ce collectif. Derrière le registre d'une double alternative en développement durable – en termes de contenu : une énergie renouvelable ; et de procédure : l'appel à une participation des habitants sur un registre présenté comme citoyen –, c'est essentiellement un « club » d'actionnaires composé de personnes dotées en capitaux (social, financier, relationnel, etc.) que l'on repère, avec une dimension plus ou moins territorialisée (une implantation éolienne locale, mais des actionnaires potentiellement loin de la commune).

36 L'instrument est élaboré en dehors du monde vécu et des pratiques de la grande majorité des acteurs locaux, et leur reste extérieur, ce qui permet de relire le débat sur les inégalités écologiques. L'analyse a souligné que le rapport différencié des acteurs à l'environnement se structure et s'organise à partir d'une maîtrise elle aussi différente des outils incarnant l'énergie coopérative. L'origine des freins quant à la mobilisation locale des habitants à un développement collectif et coopératif de l'énergie renvoie à la construction experte et professionnelle des modalités et des conditions de la participation. Telles qu'elles sont mises en forme, ces modalités d'association et d'engagement appellent la mobilisation de savoir-faire et savoir-être proches des réseaux associatifs énergétiques et militants. Ce qui fait inégalités correspond alors pour une bonne part à la possibilité ou non pour les acteurs de transformer leur préoccupation envers la transition énergétique en propension à l'action. Y trouver un intérêt et s'impliquer ne vont pas de soi, de façon générale ; disposer d'une capacité à mobiliser les « bonnes » techniques apparaît ici particulièrement décisif. Il ne s'agit dès lors pas uniquement d'inégalités en termes de valeurs et de préoccupations constituées vis-à-vis de l'environnement

et du développement durable (Hamman, Frank et Mangold, 2014) ; les acteurs sont également inégaux « dans les possibilités d'une implication à agir » (Gadrey, 2007) pour la transition énergétique. De surcroît, le cantonnement de l'instrument pose la question de la démocratie environnementale. Le cadre de l'action tel qu'il est défini exclut la possibilité pour les habitants de valoriser leur savoir d'usage sur l'énergie, à savoir la compréhension selon laquelle les éoliennes contribueraient à l'autonomie énergétique de la commune (fût-ce une lecture erronée du projet). D'où une possibilité limitée d'essaimer l'instrument à un public différencié.

37 De même, la modalité participative strictement organisée autour d'un outil financier interroge. On sait que la faiblesse institutionnelle de l'environnement (Lafaye et Thévenot, 1993) se traduit dans la domination des intérêts économiques sur les enjeux écologiques. Cette configuration possible du développement durable (Zaccai, 2011) se lit dans une requalification marchande des problématiques environnementales, où les modalités participatives s'appuient essentiellement sur des leviers économiques et normatifs adossés sur un *Homo oecologicus* qui agirait rationnellement et en situation d'information pure et parfaite (Comby, 2013). C'est aussi ce postulat, souvent non dit, d'une réception sociale des innovations environnementales faisant l'économie de la diversité des contextes sociaux que notre étude met à jour au concret dans le domaine de l'énergie.

38 Si l'on se place du point de vue des habitants et non des concepteurs du projet de S., le niveau de participation est très faible, proche de celui de « l'information » (au sens d'Arnstein, 1969), voire même non constitué. Dans ce cas, l'opportunité de souscrire une action peut être perçue comme un moyen de compenser les gênes liées à l'implantation d'un parc éolien qui, au-delà des deux éoliennes « citoyennes », dont on a vu les limites qui plus est, affiche une dimension industrielle pour les huit autres. Dans cette perspective, l'actionnariat populaire devient partie intégrante de « l'écosystème de l'écologie industrielle » (Diemer et Labrune, 2007), sous la forme d'outils d'ingénierie sociale visant à intégrer socialement et territorialement des « technologies vertes », c'est-à-dire limiter les impacts de l'industrie sur l'environnement sans remettre en question les fondements du système économique.

Remerciements

39 Cette recherche a été menée avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du programme INTERREG IV Rhin supérieur, en liaison avec l'Offensive Sciences de la Région métropolitaine trinationale (RMT) du Rhin supérieur : projet C31 « Plan-Énergies renouvelables, un outil de SIG pour la planification des énergies renouvelables » (2012-2015), animé au sein du laboratoire Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (SAGE), à Strasbourg, par Philippe Hamman. Voir le site Internet dédié : <http://www.plan-ee.eu/>

40 Les auteurs tiennent à remercier Isabelle Hajek et Maurice Wintz, Maîtres de conférences en sociologie à l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional, Faculté des Sciences sociales de l'Université de Strasbourg, et chercheurs à l'UMR SAGE, pour leur précieuse expertise dans le cadre du programme Plan-Énergies renouvelables, à l'origine de cet article.

Bibliographie

Akrich, M., 1989, La construction d'un système socio-technique. Esquisse pour une anthropologie des techniques, *Anthropologie et sociétés*, 13, 2, pp. 31-54.

Arnstein, S., 1969, Une échelle de la participation citoyenne, *Journal of the American Planning Association*, 35, 4, pp. 216-224.

Barbier, R. et C. Larrue, 2011, Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape, *Participations*, 1, pp. 67-104.

Barles, S., 2005, *L'invention des déchets urbains. France : 1790-1970*, Seyssel, Champ Vallon, 304 p.

Bellan, G., D. Bellan-Santini et J.-C. Dauvin, 2007, À propos de quelques utilisations des termes « inégalités écologiques » : simples impropriétés de langage ou accaparement abusif ?, *Développement durable et territoires*, 9, [En ligne] URL : <http://developpementdurable.revues.org/3426>, Consulté le 7 juillet 2014.

Bourdieu, P., 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 672 p.

- Bullard, R., 1990, *Dumping in Dixie : Race, Class, and Environmental Quality*, Boulder, CO, Westview Press.
- Callon, M., P. Lascoumes et Y. Barthe, 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 358 p.
- Christen, G., C. Frank, I. Hajek, P. Hamman, M. Jehling et M. Wintz, 2013, Quels enjeux à l'introduction des énergies renouvelables ? Une analyse comparative Alsace/Rhénanie-Palatinat, *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande*, 45, 1, pp. 81-106.
- Christen, G., P. Hamman, M. Jehling et M. Wintz (dir.), 2014, *Systèmes énergétiques renouvelables en France et en Allemagne. Synergies et divergences*, Paris, Éditions Orizons, 330 p.
- Christen, G., I. Hajek, P. Hamman et M. Wintz, 2015, Une transition énergétique portée par des acteurs industriels et collectifs : quelles possibilités offertes aux usagers pour s'approprier les enjeux de la transition énergétique ? H.-J. Scarwell, D. Leducq et A. Groux (dir.), *Réussir la transition énergétique. Quelles dynamiques de changement ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, pp. 155-166.
- Chaumel, M. et S. La Branche, 2008, Inégalités écologiques : vers quelle définition ?, *Espace Populations Sociétés*, 1, pp. 101-110.
- Claeys-Mekdade, C., 2006, La participation environnementale à la française : le citoyen, l'État... et le sociologue, [Vertigo] - la revue électronique en sciences de l'environnement, 7, 3, [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/8446>, DOI : 10.4000/vertigo.8446, Consulté le 7 juillet 2014.
- Comby, J.-B., 2013, Faire du bruit sans faire de vagues, *Communication*, 31, 2, [En ligne] URL : <http://communication.revues.org/4439>, Consulté le 28 décembre 2014.
- Cornut, P., T. Bauler et E. Zaccai (dir.), 2007, *Environnement et inégalités sociales*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 214 p.
- Debourdeau, A., 2011, Domestiquer le solaire. Transformations des modes de consommation et de production de l'électricité : l'exemple de la mise en marché du photovoltaïque. S. Barrey, E. Kessous (dir.), *Consommer ou protéger l'environnement. Opposition ou convergence ?*, Paris, L'Harmattan, pp. 47-66.
- Diemer, A. et S. Labrune, 2007, L'écologie industrielle : quand l'écosystème industriel devient un vecteur du développement durable, *Développement durable et territoires*, octobre, pp. 1-23, [En ligne] URL : <http://developpementdurable.revues.org/4121>. Consulté le 7 juillet 2014.
- Dobigny, L., 2009, Changement énergétique et rapport au monde. M.-J. Menozzi, F. Flipo, D. Pécaud (dir.), *Énergie et société. Sciences, gouvernances et usages*, Aix-en-Provence, Édisud, pp. 201-210.
- Dobigny, L., 2012, Produire et échanger localement son énergie : dynamiques et solidarités à l'œuvre dans les communes rurales. C. Ferault, N. Mathieu, F. Papy (dir.), *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Versailles, Éditions Quae, pp. 139-152.
- Douglas, A., 1983, The Politics of Environmental Mediation, *Ecology Law Quarterly*, 11, 1, pp. 1-19.
- Durand, M. et S. Jaglin, 2012, Inégalités environnementales et écologiques : quelles applications dans les territoires et les services urbains ?, *Métropolis*, 89-90, pp. 4-14.
- Faburel, G., 2008, Les inégalités environnementales comme inégalités de moyens des habitants et des acteurs territoriaux. Pour que l'environnement soit un facteur réel de cohésion urbaine, *Espace Populations Sociétés*, 1, pp. 111-126.
- Gadrey, J., 2007, Évaluation des biens environnementaux et nouveaux indicateurs de richesse, *Cahiers français*, 337, pp. 55-61.
- Giddens, A., 1991, *Modernity and Self-Identity*, Stanford, Stanford University Press, 264 p.
- Hamman, P., 2012, *Sociologie urbaine et développement durable*, Bruxelles, De Boeck, 200 p.
- Hamman, P., 2015, La gouvernance de la « ville durable » ou les enjeux d'une perspective procédurale. I. Hajek, P. Hamman (dir.), *La gouvernance de la ville durable entre déclin et réinventions. Une comparaison Nord/Sud*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 33-61.
- Hamman, P. et C. Blanc, 2009, *Sociologie du développement durable urbain. Projets et stratégies métropolitaines françaises*, Bruxelles, PIE - Peter Lang, 260 p.
- Hamman, P., C. Frank et M. Mangold, 2014, Les trajectoires de conversion écologique face aux enjeux socio-économiques du « logement durable » en France, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14 (2), [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/15018>. DOI : 10.4000/vertigo.15018, Consulté le 28 décembre 2014.

- Hatzfeld, H., 2011, *Les légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, Paris, L'Harmattan, 272 p.
- Haynes, I. et C. Mougenot, 2008, La socialisation des politiques environnementales par les objets intermédiaires. F. Mélard (dir.), *Écologisation. Objets et concepts intermédiaires*, Bruxelles, PIE - Peter Lang, pp. 139-159.
- Hubert, B. et M. Mormont, 2008, De l'environnement au développement durable. Le rôle des médiateurs. F. Mélard (dir.), *Écologisation. Objets et concepts intermédiaires*, Bruxelles, PIE - Peter Lang, pp. 51-68.
- Jacquet, J.B. et R.C. Stedman, 2013, The risk of social-psychological disruption as an impact of energy development and environmental change, *Journal of Environmental Planning and Management*, ahead of print, pp. 1-20.
- La Branche, S., 2009, L'insoutenable légèreté environnementale de la participation : une problématisation, [Vertigo] - la revue électronique en sciences de l'environnement, 9, 1, [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/8346>, DOI : 10.4000/vertigo.8346, Consulté le 7 juillet 2014.
- Lahire, B., 2013, *Dans les plis singuliers du social. Individus, institutions, socialisations*, Paris, La Découverte, 176 p.
- Lafaye, C. et L. Thévenot, 1993, Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature, *Revue française de sociologie*, 34, 4, pp. 495-524.
- Larrère, C., 2014, Les inégalités environnementales en France : analyse, constat, action, *Fondation de l'écologie politique*, pp. 2-3.
- Lascoumes, P., 1994, *L'éco-pouvoir : environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 318 p.
- Léonate, A., 2013, Trajectoires, logiques et stratégies des porteurs de projets éoliens, mémoire de recherche de Master 2, Institut d'urbanisme et d'aménagement régional, Strasbourg.
- Matonti, F. et F. Poupeau, 2004, Le capital militant. Essai de définition, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 155, pp. 5-12.
- Nez, H., 2011, Nature et légitimité des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris, *Sociologie*, 4, 2, pp. 387-404.
- Pecebois, J. et C. Mendil, 2012, *Rapport Énergie 2050*, Paris, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, février, 197 p.
- Poize, N. et A. Rüdinger, 2014, Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne, working papers IDDRI, 1, [En ligne] URL : http://www.iddri.org/Publications/Collections/Idees-pour-le-debat/WP0114_NP%20AR_projets%20citoyens.pdf. Consulté le 4 juillet 2014.
- Raineau, L., 2011, Vers une transition énergétique, *Natures Sciences Sociétés*, 19, 2, pp. 133-143.
- Roudil, N., 2014, La ville durable à l'épreuve de la sobriété. Le citoyen entre injonction à « bien habiter » et normalisation des conduites en milieu urbain. G. Christen, P. Hamman, M. Jehling, M. Wintz (dir.), *Systèmes énergétiques renouvelables en France et en Allemagne. Synergies et divergences*, Paris, Éditions Orizons, pp. 95-115.
- Roux, J., 2005, L'expertise en local : modalités et opérativité du connaître par accointance en situation de risque ou de catastrophe. L. Dumoulin, S. La Branche, C. Robert, P. Warin (dir.), *Le recours aux experts : raisons et usages politiques*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, pp. 427-445.
- Rüdinger, A., 2013, Le tournant énergétique allemand : état des lieux et idées pour le débat français, *Les cahiers Global chance*, 3, pp. 16-26.
- Scarwell, H.-J., 2012, Éditorial : Rio+20, dépasser l'horizon de la conférence, *Développement durable et territoires*, 3, 2, [En ligne] URL : <http://developpementdurable.revues.org/9341>. Consulté le 7 juillet 2014.
- Sintomer, Y., 2008, Du savoir d'usage au métier de citoyen ?, *Raisons politiques*, 31, pp. 115-134.
- Theys, J., 2007, Pourquoi les préoccupations sociales et environnementales s'ignorent-elles mutuellement. Essai d'interprétation à partir du thème des inégalités écologiques. P. Cornut, T. Bauler, E. Zaccai (dir.), *Environnement et inégalités sociales*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, pp. 24-35.
- [Vertigo] - la revue électronique en sciences de l'environnement, 2009, dossier **Gouvernance et environnement : quelles échelles de construction du commun ?**, 9 (1), [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/8218>

Consulté le 7 juillet 2014.

Zaccai, E., 2011, *25 ans de développement durable, et après ?*, Paris, Presses universitaires de France, 240 p.

Zélem, M.-C., 2012, Le dilemme du consommateur : contribuer à la maîtrise de la demande d'énergie, tout en continuant de consommer, *Revue de l'Énergie*, 608, pp. 12-15.

Notes

1 Sachant par ailleurs qu'en 2009, plus de 70% de la consommation d'énergie en France est issue de ressources fossiles, pétrole et gaz principalement (Pecebois et Mendil, 2012).

2 Le chantier du parc « Éoliennes en Pays de Vilaine » a débuté en 2003 et a abouti à une mise en service récente : l'inauguration a eu lieu le 14 juin 2014.

3 Hors-série 6, [Vertigo] la revue en sciences de l'environnement : <http://vertigo.revues.org/8881>

4 Pour le cas de la France, on peut citer les dispositifs de soutien à l'énergie solaire (à partir de 1999) et la mise en œuvre d'un système de contrat de rachat préférentiel de l'électricité photovoltaïque pour les particuliers. On peut également mentionner le « Plan-bois-énergie », signé en 2005, qui vise, en Alsace, à développer les chaudières bois tant auprès des particuliers que des collectifs (privés ou publics).

5 Les termes d'instrument et de dispositif seront employés indistinctement pour désigner l'actionnariat populaire.

6 Le potentiel de bois-énergie exploitable en Alsace permet de satisfaire les plans d'approvisionnement des centrales existantes et non de nouveaux projets. Il y aurait sinon des risques pour la gestion sylvicole, par exemple dans la spécialisation de certaines forêts avec le développement d'essences choisies selon des critères de rentabilité et ajustées à la demande du marché.

7 Adoptées successivement en 2009 et 2010, les lois dites Grenelle opérationnalisent les objectifs fixés en 2007 par le « Grenelle de l'environnement », qui a dessiné les grandes orientations politiques françaises en matière d'environnement.

8 Outre le projet étudié dans cet article, un autre parc éolien a été construit en Alsace et est en phase d'exploitation, à Dehlingen (Bas-Rhin). Il comprend 5 éoliennes, mais aucun dispositif participatif n'y est associé.

9 Outil au service des élus territoriaux pour faciliter l'implantation d'éoliennes. Ce cadre a été remplacé depuis 2013 par le schéma régional éolien.

10 <http://energie-partagee.org/le-mouvement/notre-action/> Consulté le 27 décembre 2014.

11 <http://www.rubansdudeveloppementdurable.com/> Consulté le 27 décembre 2014.

12 Une partie de ce travail a été réalisée avec l'aide d'Amandine Léonate, assistante-ingénieure contractuelle à l'UMR SAGE (Léonate, 2013).

13 Ancien directeur d'Électricité de Strasbourg, opérateur de distribution d'électricité.

14 C'est-à-dire la connaissance qu'a un acteur de son environnement immédiat, en s'appuyant sur l'expérience et la proximité ou encore sur une connaissance précise des usages et du fonctionnement permanent du territoire (Roux, 2005).

15 <http://www.ercisol.com/> Consulté le 28 décembre 2014.

16 <http://www.energies-partagees-alsace.coop/> Consulté le 28 décembre 2014.

17 Expression renvoyant aux outils empruntés par Pierre Bourdieu dans *La distinction : critique sociale du jugement* (1979) pour comprendre le rapport différencié des acteurs aux œuvres d'art. Lorsque des acteurs ne disposent pas des codes selon lesquels l'objet est codé, leur interprétation reste partielle et incomplète.

Pour citer cet article

Référence électronique

Guillaume Christen et Philippe Hamman, « Des inégalités d'appropriation des enjeux énergétiques territoriaux? Analyse sociologique d'un instrument coopératif autour de l'éolien « citoyen » », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 14 Numéro

3 | Décembre 2014, mis en ligne le 28 décembre 2014, consulté le 13 mai 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/15528> ; DOI : 10.4000/vertigo.15528

À propos des auteurs

Guillaume Christen

Docteur en sociologie, chargé d'enseignement, Institut d'urbanisme et d'aménagement régional / Faculté des Sciences sociales, Post-doctorant au laboratoire Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (SAGE, UMR 7363), CNRS-Université de Strasbourg, 22 rue René Descartes, F-67084 Strasbourg Cedex, France, courriel : christen@unistra.fr

Philippe Hamman

Professeur de sociologie, Institut d'urbanisme et d'aménagement régional / Faculté des Sciences sociales, Directeur-adjoint du Laboratoire Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe (SAGE, UMR 7363), CNRS-Université de Strasbourg, 22 rue René Descartes, F-67084 Strasbourg Cedex, France, courriel : phamman@unistra.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Cet article éclaire l'inégale participation des acteurs sociaux à contribuer à la production de l'« énergie verte » comme bien commun. Plus précisément, les auteurs mettent en avant le rapport différencié des habitants dans des espaces locaux face aux instruments citoyens censés opérer la transition énergétique. Mobilisant une enquête sociologique conduite depuis 2012, ils s'appuient sur une étude de cas dans un territoire rural en Alsace (France), pour interroger la mise en œuvre d'un instrument d'actionnariat populaire autour d'un projet éolien « citoyen », dont l'ambition est d'associer les habitants de la commune concernée à la transition énergétique. Concrètement, son opérationnalisation se heurte à des inégalités de participation, mais aussi d'appropriation des registres de justification, qui demeurent problématisés à partir d'identités professionnelles expertes. Ces formes d'inégalités ne renvoient pas tant à une exposition inégale des acteurs face à des risques environnementaux (pollutions, nuisances) ; elles questionnent l'enjeu des inégalités sociales face à l'environnement, c'est-à-dire des rapports de connaissance ou de pratiques différenciés entre acteurs et des capacités inégales de participation et de mobilisation autour de projets environnementaux.

How can social actors concretely contribute to the production of “green energy” as a common good? This article analyses the differentiated relations inhabitants have in local territories regarding participatory instruments that can implement the energy transition. The study is based on a sociological survey conducted since 2012, dealing with a significant example in a rural area in Alsace (France). This case allows the authors to consider the implementation of a popular shareholding instrument concerning a “citizen” wind project. Even if this incentive instrument promotes the reconciliation of the inhabitants and the wind technology, its operationalization could not avoid encountering social inequities in participation as well as in the local appropriation of the plan, especially because the organizational processes of the wind energy are built on specific expert knowledge. These disparities are not strictly related to unequal exposures of the actors regarding environmental risks (pollutions, annoyances); they are also disparities of knowledge between the different involved actors, and unequal capacities for participation and mobilization around environmental projects.

Entrées d'index

Mots-clés : Transition énergétique, énergies renouvelables, actionnariat populaire, coopérative énergétique, inégalités écologiques, démocratie environnementale, expertise, savoirs, participation, France

Keywords : Energy transition, renewable energies, popular shareholding, energy cooperative, ecological inequities, environmental democracy, expertise, knowledge, participation, France

Lieux d'étude : Europe